

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026**Délibération N° 2026/015****Date de la convocation** : 15 janvier 2026**Conseillers en exercice** : 23**Conseillers présents** : 15**Représentés** : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : MAPA 01-2025 – CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : validation avenant N°02

Considérant la délibération 2025/064 du 14 octobre 2025 acceptant la modification de l'avenant N°01 au marché à procédure adaptée N°01-2025 pour la création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal augmentant la surface d'accueil de la salle principale,

Suite à la visite de préparation de chantier, Madame la Maire explique la nécessité de prévoir la dépose de la bordure béton et de l'enrobé devant l'annexe mairie afin de permettre l'allongement de la rampe PMR jusqu'à l'accès à la salle modulaire.

Madame la Maire présente l'avenant N°02 pour un montant de :

1 120.00 € HT

1 344.00 € TTC

L'incidence financière du présent avenant modifié représente une augmentation de 0.45 % du montant du marché initial.

Le montant total à ce jour est décomposé comme suit :

Montant du marché initial :	245 000.00 € HT + option plaxage 2 143.45 HT = 247 143.45 € HT / 296 572.14 € TTC
Montant de l'avenant N°01 :	39 074.55 € HT / 46 889.46 € TTC
Montant de l'avenant N°02 :	1 120.00 € HT / 1 344.00 € TTC
Nouveau montant du marché :	287 338 € HT 344 805.60 € TTC

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant N°02 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal comme détaillé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1 – Approuve l'avenant n° 02 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal ci-annexé,
- 2 – Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- 3 – Dit que des crédits à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026
Opération 28 – chapitre 21 article 21351 fonction 020 analytique 022

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



Transmis en Préfecture : 18 février 2026
Affichage : 18 février 2026

La Maire,

Sylvie LAROCHE

